



CRÉATION DU PÔLE NAUTIQUE ET DE PLEINE NATURE AGLY FENOUILLEDES À CARAMANY

Février
2023



Passelac
Roques
François Macquart-Moulin



leDépartement66.fr    

1. Préambule

Mis en eau 1996, le barrage de l'Agly, propriété du Département, est un ouvrage majeur et structurant qui assure plusieurs fonctions, notamment :

- l'écrêtement de crues, permettant de limiter l'impact des inondations sur les biens et les personnes situés à l'aval,
- le stockage de l'eau permettant d'assurer le soutien de l'étiage des cours d'eau, la préservation des milieux aquatiques ainsi que l'irrigation agricole.

Ce plan d'eau d'environ 200 ha, s'étend sur 4 communes : Ansignan, Caramany, Cassagnes et Trilla, au sein de la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes, sur un territoire qui a su préserver la richesse des traditions catalanes et de nombreux produits du terroir.

Le cadre paisible et authentique du site, la préservation et la beauté des paysages, ainsi que l'intérêt grandissant que le public porte à ces lieux, ont contribué à sensibiliser le Département sur l'intérêt d'**aménager les abords du lac** pour y développer les loisirs et le tourisme. De plus, des études économiques et touristiques réalisées entre 2012 et 2014 ont démontré les attentes fortes du public pour le développement de telles activités. C'est ainsi que depuis 2007, des aménagements dédiés au tourisme de nature dans un secteur des Pyrénées-Orientales qui ne ne bénéficiait pas encore de site naturel touristique majeur structuré, ont été réalisés par le Département en faveur de plusieurs activités : pêche, randonnée nature et découverte patrimoniale.

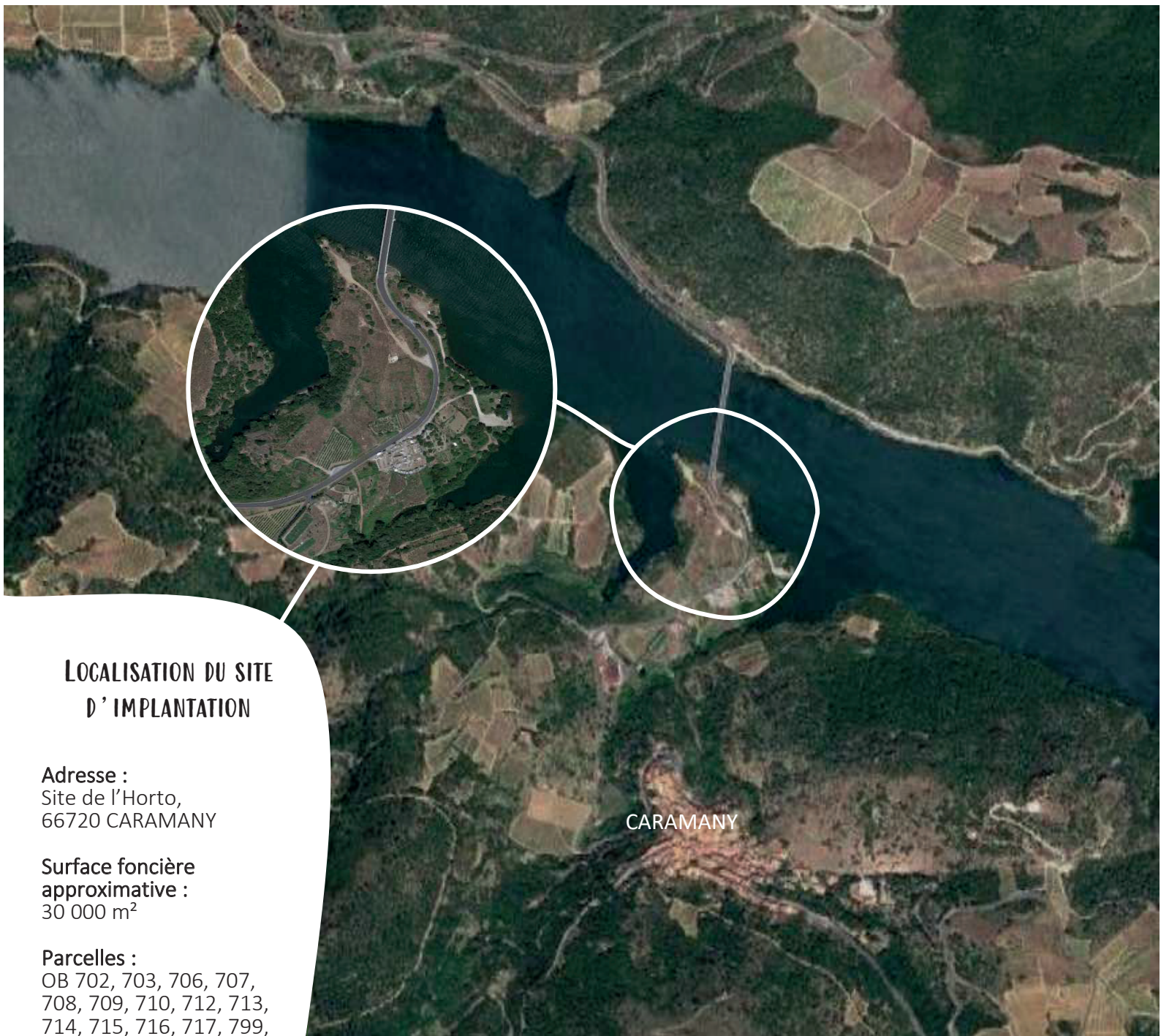


Figure 1 - Photographie du lac de l'Agly

C'est dans cette démarche, animés d'une volonté commune que le Département, propriétaire du plan d'eau/barrage, et la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes, collectivité compétente en matière de développement touristique de ce territoire, se sont rapprochés pour mutualiser leurs actions et créer le **Pôle nautique et de pleine nature Agly Fenouillèdes** qui se situera sur le **site de l'Horto à Caramany**, au cœur des Fenouillèdes.

Le secteur de l'Horto est déjà fréquenté par de nombreux visiteurs adeptes du tourisme de pleine nature (randonnée, parcours thématique, VTT, pêche, pique-nique, événements sportifs ...).

2. L'emplacement



LOCALISATION DU SITE D'IMPLANTATION

Adresse :
Site de l'Horto,
66720 CARAMANY

**Surface foncière
approximative :**
30 000 m²

Parcelles :
OB 702, 703, 706, 707,
708, 709, 710, 712, 713,
714, 715, 716, 717, 799,
800, 2993, 2995, 2997,
2999, 3001, 3003, 3005,
3017, 3073, 3079,
3081, 3095, 3100,
3106, 3122,
3147, 3148,
3198, 3208,
3199 et
6195.

Pôle nautique et de pleine nature organisé autour d'un bassin de baignade naturel biologique.

Bassin de baignade naturel biologique
divisé en trois parties :

- aire familiale
- aire sportive
- aire de détente

Et ses plages minérales et enrichies.
Le système de filtration du bassin est assuré par un biofiltre.



Base nautique, sa promenade panoramique, ses aires de détente et de pique-nique.



Maisons des activités de pleine nature,

composées :

- d'un accueil - muséo (espace muséographique, boutique, billetterie...)
- d'une salle polyvalente,
- d'un espace activités de pleine nature,
- d'une buvette-snack,
- d'un espace baignade (douches, vestiaires, sanitaires)
- ...



4. Planning prévisionnel du projet

ÉTUDES,
CONCEPTION
ET AUTORISATIONS
RÉGLEMENTAIRES
2023-2024

TRAVAUX
2024-2025

OUVERTURE
DU
SITE
DÉBUT 2026

